

Subventions à prélever sur le Fonds de loterie (FL)

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 20'000 francs. Pour les sommes au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif.

Bilan 2013

Solde Fonds de loterie 2012 ¹	3'472'021.10
Recettes Fonds de loterie 2013 (5.3%)	+ 1'334'228.00
Dépenses 2013 ²	- 1'158'900.50
Total 1 : avoir brut à disposition 2013	3'647'348.60
Engagements 2009-2013 ³	- 1'915'961.00
Total 2 : avoir net à disposition au 31.12.2013	
Solde reporté sur 2014	<u>1'731'387.60</u>
Engagements 2013 ⁴	1'837'090.00

En 2013, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 1'837'090 francs (2011 : 1'675'162 francs). Ces engagements sont supérieurs aux recettes de 500'000 francs.

Subventions par genre de projets

Genre	Nombre	Montants octroyés 2013	Comparaison avec 2012
Culture (projets d'investissements) – CULT	5	33'260	100'155 / 6 projets
Protection des monuments historiques – MH	42	911'600	1'066'800 / 44
Protection du patrimoine – PATR	11	58'400	10'500 / 1
Protection de la nature – NAT	-	-	-
Protection de l'environnement – ENV	-	-	-
Secours en cas de catastrophe – CATA	-	-	-
Aide au développement – DEV	-	-	161'625 / 4
Sciences et publications – SCI	1	10'000	35'570 / 7
Tourisme – TOUR	5	691'290	79'820 / 13

¹ Somme effective se trouvant sur le compte du CJB au 1^{er} janvier.

² Sommes effectivement versées durant l'année sur présentation des décomptes finaux. Ces dépenses peuvent porter sur des projets ayant bénéficié d'une promesse de subvention dans les cinq dernières années.

³ Les engagements sont les promesses de subventions accordées durant les 5 années précédentes à des projets dont le décompte final n'a pas encore été produit.

⁴ Promesses de subventions octroyées durant l'année : ces promesses sont comptabilisées dans les dépenses si le projet a été achevé et a fait l'objet d'un versement sur présentation du décompte final et dans les engagements si le versement n'a pas encore eu lieu.

Transports publics – TP	-	-	-
Economie – ECO	1	100'000	-
Projets d'utilité publique ou bienfaisance – UPB	9	32'540	58'152 / 8
TOTAL	74	1'837'090	1'675'162 / 83

Le CJB contribue également, proportionnellement à la population du Jura bernois, au financement annuel des monuments bénéficiant de subventions périodiques et à Pro Cinéma Berne. Les montants s'élèvent à :

Subventions périodiques 5.3% de 2'757'000 = 146'121 CHF

Pro cinéma Berne 5.3% de 1'350'000 = 71'550 CHF

Ce total de 217'671 francs étant prélevé avant l'alimentation des différents Fonds de loterie, du sport et de la culture, il n'apparaît pas dans les bilans comptables mais accroît d'autant les recettes et les dépenses.

Principaux projets soutenus

Abbatiale Bellelay, aménagements en lien avec le tricentenaire	600'000	TOUR
Ancien Hôtel du Cerf Moutier, restauration	161'000	MH
Ancien Hôtel central Saint-Imier, restauration	86'000	MH
Digger DTR, nouvelle ligne de production	100'000	ECO
Fondation Bossart Bellelay, orgue de chœur	79'000	CULT ⁵
Schlossberg, La Neuveville	42'000	MH ⁶
Bâtiment privé, Roches	41'000	MH
Bâtiment privé, La Neuveville	40'000	MH
Coopérative Sur le pont Saint-Imier	37'000	MH
Bâtiment privé, Corgémont	36'000	MH
Bâtiment privé, La Neuveville	30'000	MH
Municipalité Saint-Imier, école primaire	29'000	MH
Bâtiment privé, Tramelan	28'000	MH
Bâtiment privé, Court	27'000	MH
Bâtiment privé, Tavannes	24'000	MH
Municipalité Saint-Imier, fontaine	23'500	MH
Bâtiment privé, La Neuveville	21'000	MH ⁷
Municipalité Saint-Imier, achat d'un piano Steinway	20'000	CULT
Municipalité Court, place de jeu	18'700	UPB
Municipalité Saint-Imier, fontaine	17'000	MH
Bâtiment privé, Malleray	17'000	MH
Bâtiment privé, Souboz	15'000	MH
Tour de Romandie, participation BE	15'000	TOUR
ViaJura, itinéraires culturels	15'000	TOUR
Bâtiment privé, Roches	14'000	PATR
Bâtiment privé, Saint-Imier	12'000	PATR
Bâtiment privé, La Neuveville	12'000	MH
Bâtiment privé, Renan	11'000	MH
Editions Gassmann, livre Chasseral	10'000	SCI
Bâtiment privé, Court	10'000	MH
Paroisse réformée Renan, fenêtres et parquets	10'000	MH
Fondation Robert Orvin, mur en pierres sèches	10'000	MH

⁵ Préavis du CJB en 2013, décision du Conseil-exécutif en 2014

⁶ Préavis du CJB en 2014, décision du Conseil-exécutif en 2014

⁷ Préavis du CJB en 2014, décision du Conseil-exécutif en 2014

Municipalité Saint-Imier, brochure touristique	8'880	TOUR
Municipalité Sonceboz, fontaine	8'000	MH
CAS section prévôtoise, assainissement cabane	7'380	TOUR
Bâtiment privé, Saint-Imier	7'000	MH
Commune Corcelles, pont et sentier didactique	7'000	TOUR
Paroisse Rondchâtel, fenêtres	6'000	MH
Bâtiment privé, Saint-Imier	6'000	MH
Patrimoine bernois, frais de conseil en construction	5'400	PATR
Bâtiment privé, Sonvilier	5'000	MH
Bâtiment privé, La Neuveville	5'000	MH
Bâtiment privé, Court	5'000	MH
Paroisse réformée Reconvilier, Eglise Chaindon	5'000	MH
Bâtiment privé, La Neuveville	5'000	MH
Bâtiment privé, Moutier	5'000	PATR
Bâtiment privé, Moutier	5'000	PATR
Bâtiment privé, Diesse	5'000	PATR
Mur en pierres sèches, La Neuveville	5'000	PATR

Subventions à prélever sur le Fonds du sport (FS)

Bilan 2013

Solde Fonds du sport 2012 ⁸	1'912'526.99
Recettes Fonds du sport 2013 (5.3%)	+ 979'820.00
Dépenses 2013	- 433'052.15
Total 1 : avoir brut à disposition 2013	2'459'294.84
Engagements 2009-2013	- 236'750.00
Total 2 : avoir net à disposition au 31.12.13	
Solde reporté sur 2014	<u>2'222'544.84</u>
<i>Engagements 2013</i>	<i>345'433.55</i>

En 2013, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 345'433.55 francs (2012 : 414'311 francs). Les dépenses sont donc inférieures aux recettes de près de 550'000 francs. Le solde à disposition reporté en 2014 connaît par conséquent un nouvel accroissement important. Il est passé en trois ans de 550'000 francs à 2.2 millions, sous l'effet conjugué des mesures d'économie et de la hausse des moyens accordés au Fonds du sport décidée par le Conseil-exécutif.

Subventions par genre de projets

Genre	Nombre	Montants octroyés 2013	Comparaison avec 2012
Construction et entretien d'installations	3	44'450	206'680 / 21 projets
Acquisition et réparation de matériel	36	138'620	47'360 / 31
Manifestations sportives	18	54'000	86'000 / 39

⁸ Pour les explications sur les différentes lignes du décompte, voir le chapitre correspondant pour le Fonds de loterie

Cours des associations	64	73'940 dont promotion relève : 57'800 cours : 16'140	44'750 / 3
Mesures particulières de promotion du sport	7	34'423.55	29'521 / 5
TOTAL	128	345'433.55	414'311 / 99

Principaux projets soutenus

Dameuse pour ski de fond, domaine Les Prés-d'Orvin/Chasseral	51'160
Municipalité Tramelan, patinoire	26'000
Neuf associations sportives intercantionales, cours 2012	22'200
Groupe de vol à voile Courtelary, matériel	15'000
HC Saint-Imier, matériel	14'170
Municipalité Tavannes, piste de course	9'670
Municipalité Lamboing, terrains de football	8'780
HC Tramelan, matériel	7'790
Association de gymnastique du Jura bernois, cours 2012	7'140
Association jurassienne de football, équipes Team Jura	6'500
Haltéro-Club Tramelan, matériel	6'340
FSG féminine Tavannes, matériel	5'670
Bordée de tribord la Neuveville, matériel	5'160

Evolution des subventions octroyées (Fonds de loterie – Fonds du sport)

FONDS DE LOTERIE

Année	Recettes	Projets soutenus	Montant octroyé	Excédent de recettes / dépenses
2007	1'791'900.00	35	726'260.00	+ 1'065'640.00
2008	1'748'532.00	42	1'259'648.00	+ 488'884.00
2009	1'713'147.00	67	2'773'539.50	- 1'060'392.50
2010	1'732'050.00	54	1'723'259.00	+ 8'791.00
2011	1'647'482.00	54	1'103'090.00	+ 544'392.00
2012	1'413'366.00	83	1'675'162.00	- 201'796.00
2013	1'334'228.00	74	1'837'090.00	- 502'862.00

FONDS DU SPORT

Année	Recettes	Projets soutenus	Montant octroyé	Excédent de recettes / dépenses
2007	743'062.00	66	534'407.00	+ 208'655.00
2008	726'397.00	70	398'760.00	+ 327'637.00
2009	712'470.40	97	908'668.60	- 196'198.20
2010	708'875.00	91	714'796.10	- 5'921.10
2011	685'960.00	79	268'588.70	+ 417'371.30
2012	985'800.00	99	414'311.00	+ 571'489.00
2013	979'820.00	103	345'433.55	+ 634'386.45

Evolution du Fonds de loterie

L'année 2013 se caractérise par un excédent de dépenses d'environ 500'000 francs par rapport aux recettes, qui peut être absorbé grâce au solde à disposition des années précédentes. Cet excédent était toutefois prévu puisque le projet Abbatale Bellelay mobilise à lui seul 600'000 francs, ce qui est exceptionnel. Sans ce projet, les comptes seraient équilibrés, montrant même un léger excédent de recettes.

Il est à noter également que les résultats des deux dernières années montrent une certaine régularité pour ce qui concerne les dépenses. Par contre, les recettes sont en baisse pour deux raisons principales : hausse des moyens accordés au Fonds du sport depuis 2012 et financement de la part du Jura bernois à Pro cinéma Berne dès 2013. En 2014, les recettes devraient encore baisser du fait de la hausse envisagée de l'alimentation du Fonds culturel. Cette évolution tend à provoquer une sous-couverture du Fonds, dont le déficit actuellement conjoncturel va tendre à devenir structurel. Cette situation doit être endiguée grâce aux nouvelles compétences accordées au CJB pour répartir les recettes dans les enveloppes, prévue dans le cadre du projet Statu quo+ (compétence d'adopter une clé de répartition différente par rapport au reste du canton).

Le soutien aux monuments historiques a légèrement reculé par rapport à l'année précédente, mais représente une part importante des dépenses, proportionnellement plus grande dans le Jura bernois que dans le reste du canton. Suite à la décision du Conseil-exécutif en 2012 de financer par le Fonds de loterie plutôt que par le budget les subventions inférieures à 20'000 francs accordées aux monuments historiques, de nouvelles charges sont apparues pour le CJB. Elles se montent en 2013 à 173'600 francs sur un total de 911'600 francs. Autrement dit, sans cette mesure d'économie, le montant affecté aux monuments historiques serait de 738'000 francs, dans la ligne des années précédentes.

Evolution du Fonds du sport

Le nombre de dossiers de construction est en baisse. Ce peut être un effet conjoncturel dû à la dégradation des finances des communes qui sont les principales propriétaires d'installations et/ou un effet de la nouvelle ordonnance qui a fixé des conditions plus strictes pour le soutien. La nouvelle ordonnance devait apporter un meilleur soutien aux clubs pour leurs activités en faveur de la jeunesse. Le montant octroyé dans le Jura bernois est de 57'800 francs répartis entre 62 sociétés, ce qui est conforme aux attentes et même un peu au-delà, puisque cela représente près de 6% du contingent cantonal alors que la population du Jura bernois représente 5.3%.

Le CJB a également adopté en 2013 une grille particulière pour les manifestations, dans le but de mieux soutenir les clubs sportifs. Sur le total annuel, l'effet n'est pas visible car on est passé d'une logique où la subvention était versée avant la manifestation à une logique où elle est versée après. Plusieurs manifestations 2013 ne seront donc comptabilisées qu'en 2014. Toutefois, on constate que le montant moyen accordé par manifestations est passé de 2'200 francs en 2012 à 3'000 francs en 2013.

Les mesures d'assainissement prises en 2010 entraînent que, dans le Jura bernois, le Fonds du sport est suralimenté par rapport aux besoins. Cette situation devra être corrigée grâce aux nouvelles compétences accordées au CJB pour répartir les recettes dans les enveloppes, prévue dans le cadre du projet Statu quo+ (compétence d'adopter une clé de répartition différente par rapport au reste du canton).